



SwissLife



Fondation collective LPP Swiss Life

Rapport de gestion 2011

Sommaire

2	Avant-propos du président
4	Rapport annuel de la gérante
6	Bilan
8	Compte d'exploitation
10	Annexe aux comptes annuels 2011
10	I Bases et organisation
11	II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
11	III Mode de réalisation de l'objectif
12	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
12	V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture
13	VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
14	VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
18	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
18	IX Autres informations relatives à la situation financière
18	X Événements postérieurs à la date du bilan
19	Rapport de l'organe de contrôle

Avant-propos du président

Je suis très heureux de pouvoir vous présenter le rapport de gestion de la Fondation collective LPP Swiss Life pour l'année 2011.

L'exercice de référence fut particulièrement difficile pour les institutions de prévoyance suisses. Le placement des avoirs de prévoyance a été rendu malaisé par la crise de confiance sur les marchés financiers due à l'endettement de nombreux Etats. L'euro et le dollar ont enregistré une perte sensible de leur valeur face au franc suisse, perte qui n'a pu être que partiellement corrigée par l'intervention de la Banque nationale suisse. S'ajoutent à cela des pertes sur les marchés des actions, les rendements bas sur les obligations de la Confédération suisse et des moins-values importantes sur les emprunts d'une grande partie des Etats européens.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la plupart des caisses de pensions suisses n'aient pas réalisé un rendement suffisant au cours de l'exercice considéré et que le nombre de découverts ait clairement augmenté. Concernant les institutions de prévoyance étatiques notamment, 75% d'entre elles se trouvent en situation de découvert.

La performance de la Fondation collective LPP Swiss Life comme assurance complète n'en est que plus réjouissante. Notre politique de placement prudente nous a permis de réaliser des rendements satisfaisants et, malgré des conditions cadres difficiles, de générer des excédents dont nous avons rapidement fait bénéficier nos clients. L'assurance complète prouve ainsi de nouveau l'intérêt qu'elle présente pour les assurés. Si les propriétaires d'entreprise et leurs collaborateurs n'ont pas été épargnés par les répercussions de la crise financière, ils ont au moins pu se décharger des risques liés à la prévoyance professionnelle grâce aux garanties offertes par l'assurance complète; celles-ci ont par conséquent fait l'objet d'une demande croissante durant l'exercice considéré. Toutefois, dans certains cas, des découverts ont rendu impossible un passage à l'assurance complète, car les entreprises intéressées n'ont pu apporter les fonds supplémentaires nécessaires au financement des obligations de prévoyance.

Toutes les parties mettent en exergue le fait que l'assurance complète correspond à un besoin de la clientèle et s'avère essentielle pour de nombreuses PME. Cependant, le problème d'une baisse du taux de conversion LPP est actuellement lié à l'examen des conditions cadres pour les assureurs vie. Certains milieux menacent ainsi de s'opposer à tout ajustement du taux de conversion par le biais du référendum si l'on ne durcit pas parallèlement les conditions cadres s'appliquant à l'assurance complète proposée par les assureurs vie, et notamment au niveau de la quote-part minimale de reversement des excédents. C'est totalement ignorer la thématique du financement croisé entre les personnes actives et les bénéficiaires de rentes dû à l'augmentation de l'espérance de vie et aux rendements moins importants réalisés sur le marché des capitaux.

L'assurance complète permet aux clients d'avoir la certitude que l'assureur vie garantit à tout moment une couverture intégrale des prétentions de prévoyance des collaborateurs. Dans ce contexte, les clients examinent de près l'offre soumise et la comparent avec celles d'autres prestataires afin d'opter pour la meilleure solution possible de leur point de vue. Ils sont néanmoins conscients des risques importants que représentent pour une entreprise les engagements découlant de la prévoyance professionnelle. C'est pourquoi ils sont prêts, s'ils ne peuvent ou ne veulent assumer ces risques, à se décider pour un modèle d'assurance complète – sans obligation d'effectuer des versements supplémentaires – et à payer un certain prix pour ces garanties.

L'autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) contrôle les tarifs des assureurs vie, assurant ainsi l'adéquation des conditions des solutions d'assurance complète proposées par les assureurs. Ces dernières années, la transparence relative aux offres des assureurs vie a été considérablement renforcée. En outre, la composition paritaire du conseil de fondation garantit le respect des intérêts des œuvres de prévoyance affiliées et des assurés.

Au cours des années passées, les assureurs vie n'ont pas seulement garanti à tout moment la rémunération minimale selon la LPP, mais ont également produit des excédents qu'ils ont attribués à leurs clients dans les délais prévus. Ils ont en outre assumé eux-mêmes les pertes réalisées, comme en 2008 par exemple. Les clients n'ont eu à financer ni pertes, ni découverts.

En tant que clients d'une assurance complète et membres d'un conseil de fondation, nous suivons avec gêne les débats permanents autour de l'assurance complète. Les solutions autonomes et semi-autonomes ne conviennent pas à toutes les entreprises. De plus en plus de prestataires de solutions d'assurance complète se retirent du marché, ce qui doit être considéré comme un signal d'alarme. C'est pourquoi il est temps de rappeler aux hommes et aux femmes politiques les intérêts économiques des PME. La solution économiquement pertinente qu'est l'assurance complète ne doit pas disparaître du marché à cause d'une détérioration des conditions cadres appliquées aux assureurs vie.

Je remercie le conseil de fondation pour l'engagement dont il a toujours fait preuve ainsi que les clients pour la confiance qu'ils nous ont témoignée.

Anton Laube

Président du conseil de fondation



Anton Laube

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Anton Laube', written in a cursive style.

Rapport annuel de la gérante

LE CONSEIL DE FONDATION

Le conseil de fondation a tenu une séance ordinaire le 18 mai 2011 pour approuver le rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice. Il s'est également réuni le 25 octobre 2011 pour une manifestation informelle lors de laquelle fut notamment présenté le nouveau système de gestion de l'assurance collective sur lequel des contrats sont gérés depuis 2011. Cette présentation a largement retenu l'attention dans la mesure où la majeure partie des contrats de la Fondation collective LPP Swiss Life sera également gérée sur ce système moderne à partir de 2012.

LE CONTEXTE LÉGAL EN 2011

L'environnement légal du deuxième pilier est resté quasi inchangé durant l'exercice de référence. Le taux d'intérêt appliqué aux avoirs de vieillesse LPP obligatoires et fixé par le Conseil fédéral s'est maintenu à 2%, ce qui, au vu de la situation sur les marchés des capitaux, a constitué – et est toujours – un défi important pour de nombreuses institutions de prévoyance. Début 2012, le taux d'intérêt est tombé sous la barre des 2% pour la première fois dans l'histoire de la LPP et s'élève désormais à 1,5%.

Le montant du taux de conversion a continué d'être un enjeu politique majeur en 2011. De plus en plus d'assurés sont conscients du fait que le maintien d'un taux de conversion élevé entraîne une solidarité entre les générations telle qu'elle est prévue dans le cadre du 1^{er} pilier, mais qui ne correspond pas au concept du 2^e pilier, fondé sur le système de capitalisation. Les esprits commencent lentement à évoluer sur cette question et ce, notamment parce que les caisses de pensions autonomes de quelques grandes entreprises ont clairement revu leur taux à la baisse.

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Les marchés sont restés très volatils en 2011, comme l'année précédente. Les marchés des actions ont gardé les yeux rivés sur la crise de l'endettement en Europe. Les catégories de placement risquées, comme les actions, ont ainsi été délaissées au profit de valeurs plus sûres comme les obligations émises par des Etats stables. Toutefois, les taux d'intérêt des obligations se sont maintenus à un très bas niveau. Ainsi, le rendement obtenu sur les obligations de la Confédération à 10 ans est tombé à près de 1%. Conséquence de cette situation, de nombreuses institutions de prévoyance n'ont pas pu réaliser les rendements nécessaires à la rémunération de leurs obligations de prévoyance. C'est pourquoi la plupart des institutions de prévoyance ont vu leur situation financière se détériorer en 2011.

Nombre d'entreprises ont continué de privilégier des solutions offrant des garanties, trouvant ainsi dans l'assurance complète le produit idéal.

MARCHE DES AFFAIRES

Les premiers contrats ont été migrés sur le nouveau système de gestion de l'assurance collective au début de l'année 2011, ce qui a permis aux clients de bénéficier de processus plus rapides, plus efficaces et générant moins de documents.

Cela mis à part, l'exercice sous revue s'est déroulé tranquillement.

Daniela Bräm

Gérante



Daniela Bräm



Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2011	31.12.2010
ACTIF			
CAPITAL DE LA FONDATION: AVOIRS À LONG TERME DE LA FONDATION			
		45 008	45 008
Avoirs sur les comptes courants des œuvres de prévoyance		974 497 467	1 081 328 142
Réserves de contributions des œuvres de prévoyance	VII.6	371 446 512	336 728 576
Compte courant fonds de garantie		10 396 239	9 962 001
TOTAL DES CRÉANCES SUR SWISS LIFE		1 356 340 218	1 428 018 719
Arriéré de cotisations		165 306 890	129 948 799
Prêts		-	-
TOTAL DES CRÉANCES SUR LES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		165 306 890	129 948 799
TOTAL DES CRÉANCES		1 521 647 108	1 557 967 518
AVOIRS EN TITRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		23 936 263	39 584 907
TOTAL DES PLACEMENTS		1 545 628 380	1 597 597 433
TOTAL DE L'ACTIF		1 545 628 380	1 597 597 433

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2011	31.12.2010
PASSIF			
Cotisations payées d'avance		550 946 774	487 071 064
Autres dettes		2 847 862	1 230 107
Avoirs en titres		23 803 978	39 440 274
TOTAL DES DETTES ENVERS DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		577 598 613	527 741 444
Créances sur des employeurs affiliés		165 306 890	129 948 799
TOTAL DES DETTES ENVERS SWISS LIFE		165 306 890	129 948 799
TOTAL DES DETTES		742 905 503	657 690 244
COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF		10 396 239	9 962 001
Réserves de contributions de l'employeur	VII.5	371 446 512	336 728 576
TOTAL DES RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR		371 446 512	336 728 576
Fonds libres	VII.6	381 105 746	420 552 356
Réserves d'excédent	VII.4	39 729 370	172 619 248
TOTAL DES FONDS LIBRES ET DES RÉSERVES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		420 835 117	593 171 604
CAPITAL DE LA FONDATION		45 008	45 008
EXCÉDENT DES PRODUITS/CHARGES		-	-
TOTAL DU PASSIF		1 545 628 380	1 597 597 433

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2011	2010
COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations des salariés		919 415 382	882 829 676
Contributions des employeurs		1 169 596 014	1 129 391 455
TOTAL DES COTISATIONS		2 089 011 396	2 012 221 131
Utilisation des réserves de contributions des employeurs		-62 641 667	-65 555 968
Utilisation de la part aux mesures spéciales et autres fonds libres		-2 738 502	-4 066 054
Primes uniques et rachats		499 871 678	297 567 543
Apports dans la réserve de contributions des employeurs		105 815 758	113 661 803
Apports aux mesures spéciales et autres fonds libres		143 608 401	202 199 161
Subsides du fonds de garantie		11 555 642	11 138 684
Intérêts moratoires sur cotisations		23 327 675	23 920 590
TOTAL DES COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES		2 807 810 381	2 591 086 890
PRESTATIONS D'ENTRÉE			
Apports de libre passage		1 807 571 012	1 708 389 012
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		20 914 578	18 412 828
TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTRÉE		1 828 485 589	1 726 801 840
TOTAL DES APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		4 636 295 970	4 317 888 730
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES			
	VII.2		
Rentes de vieillesse		-311 334 922	-282 242 264
Rentes de survivants		-48 120 102	-45 671 357
Rentes d'invalidité		-132 854 623	-139 285 787
Autres prestations réglementaires		-110 605 641	-112 637 161
Prestations en capital à la retraite		-457 324 930	-461 262 920
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-86 405 608	-90 978 751
TOTAL DES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-1 146 645 825	-1 132 078 240
PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-1 490 268 154	-1 465 427 955
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrat		-981 813 923	-258 076 222
Prestations de libre passage provenant de comptes courants des œuvres de prévoyance		-34 602 980	-28 044 710
Prestations de libre passage en cas de transfert		-26 515 717	-27 637 561
Versements anticipés pour la propriété du logement		-116 458 305	-130 698 423
Versements anticipés pour cause de divorce		-35 087 985	-37 718 320
TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIE		-2 684 747 064	-1 947 603 190
TOTAL DES DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-3 831 392 889	-3 079 681 430

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2011	2010
DISSOLUTION ET CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET DE RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS			
Dissolution de capitaux de prévoyance et de réserves de contributions		392 136 432	185 300 711
Constitution de capitaux de prévoyance et de réserves de contributions		-249 432 509	-315 882 589
TOTAL DES CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET DES RÉSERVES DE COTISATIONS CONSTITUÉS		142 703 923	-130 581 877
PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Prestations d'assurance		3 737 720 164	2 991 151 750
Parts aux bénéfices des assurances	VII.4	93 774 144	160 512 862
Intérêts crédités pour intérêts moratoires aux destinataires		19 677 766	20 109 630
TOTAL DES PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		3 851 172 075	3 171 774 242
CHARGES D'ASSURANCE			
Primes d'épargne	VII.1	-1 554 276 806	-1 491 951 787
Primes de risque		-365 345 155	-354 057 052
Primes pour frais de gestion	VII.3	-143 369 515	-139 158 918
PRIME VERSÉE À SWISS LIFE		-2 062 991 476	-1 985 167 757
Prime de renchérissement versée à Swiss Life		-17 972 269	-16 910 268
Versements uniques à l'assurance		-2 330 101 707	-2 026 581 248
Utilisation de la part aux bénéfices d'assurance		-93 765 795	-160 491 238
Cotisations au fonds de garantie		-10 396 239	-9 962 001
Utilisation des réserves de contributions des employeurs		-152 394	-405 109
Utilisation des autres fonds libres		-265 485 172	-59 591 309
Charges d'intérêts pour intérêts moratoires		-19 677 766	-20 109 630
TOTAL DES CHARGES D'ASSURANCE		-4 800 542 818	-4 279 218 560
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	VII.1	-1 763 738	181 105
(Total des apports, des dépenses, de la constitution/dissolution, des produits et charges d'assurance)			
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS			
Produit des intérêts sur créances		6 702 542	9 569 853
Charges d'intérêts sur les créances		-6 702 542	-9 569 853
Plus-values réalisées sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	113 830	47 909
Moins-values réalisées sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	-207 856	-128 888
Plus-values latentes sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	10 140	975 449
Moins-values latentes sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	-11 765 347	-
Constitution de réserves due au résultat des titres pour les œuvres de prévoyance	VII.1	11 849 232	-894 470
TOTAL DU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		-	-
AUTRES PRODUITS	VII.1	4 195 220	2 860 863
AUTRES CHARGES	VII.1	-2 431 482	-3 041 967
EXCÉDENT DES PRODUITS/CHARGES		-0	0

Annexe aux comptes annuels 2011

I Bases et organisation

I.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La Fondation collective LPP Swiss Life a été instaurée sous la forme d'une fondation dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). Elle a pour but la réalisation de la prévoyance professionnelle conformément à la LPP pour les salariés dont l'employeur, ainsi que son œuvre de prévoyance, s'affilient à la fondation et pour les autres personnes auxquelles s'applique la LPP. La fondation est à la disposition des clients de Swiss Life qui souhaitent appliquer le régime obligatoire légal mais englobe aussi, pour de nombreuses œuvres de prévoyance, des éléments de prévoyance professionnelle allant au-delà du minimum légal.

I.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective LPP Swiss Life est enregistrée au sens des dispositions de la LPP (n° C1.0020) et est affiliée au fonds de garantie. Elle est soumise à la surveillance de la Confédération.

I.3 INDICATION DE L'ACTE ET DES RÈGLEMENTS

La Fondation collective LPP Swiss Life a été instaurée en tant que fondation par acte authentique en date du 18 novembre 1983. Entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009, l'acte actuel date du 30 septembre 2008 et a été approuvé par décision de l'Office des assurances sociales en date du 27 janvier 2009.

L'organisation, l'administration et le contrôle de la fondation sont définis dans le cadre d'un règlement d'organisation spécial édicté par le conseil de fondation, conformément aux clauses de l'acte de fondation et en vertu des prescriptions légales applicables aux institutions de prévoyance enregistrées.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion, laquelle veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations de la commission de gestion sont définies dans un règlement spécial.

I.4 ORGANE DE GESTION, DROIT DE SIGNATURE

La gestion paritaire prescrite par la LPP est réalisée au niveau de l'œuvre de prévoyance et garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant. En outre, la parité est également respectée au niveau du conseil de fondation et l'indépendance de cet organe est garantie par son ouverture à des personnes extérieures à Swiss Life, société fondatrice.

CONSEIL DE FONDATION

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

Anton Laube, Otto Suhner AG, Lupfig, président
Rosmarie Altenburger, Verein Chupferhammer, Ebnat-Kappel
Sabrina Dotta, Minimotor SA, Croglia
Peter Graf, Zaugg Bau AG, Thoune
Bruno Hotz, Hauseigentümergeverband Zürich, Zurich
Marlene Dubacher, W. Schneider + Co. AG, Langnau a. A.

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS

Daniel Calabrese, Moët Hennessy SA, Genève, vice-président
Lukas Briner, Zürcher Handelskammer, Zurich
Patricia Egli-Sgier, Andreas Egli GmbH, Rhäzüns
Michèle Etienne, Innopool SA, Schüpfen
Thomas Jost, Schenker Stores SA, Schönenwerd
Beat Späti, Späti Holzbau AG, Bellach

DURÉE DU MANDAT

Du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2013

DROIT DE SIGNATURE

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

GÉRANTE

Swiss Life, Zurich, représentée par Daniela Bräm

SIÈGE DE LA FONDATION

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE**EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE**

Chr. Wagner, Wagner & Kunz Aktuare AG, Bâle

ORGANE DE RÉVISION

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

I.6 EMPLOYEURS AFFILIÉS

Depuis l'entrée en vigueur de la LPP, la majeure partie des assurances vie collectives de Swiss Life est traitée par la Fondation collective LPP Swiss Life.

Au 31 décembre 2011, 30 765 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 30 380 l'année précédente), 2 483 contrats ayant été dissous et 2 868, conclus au cours de l'exercice de référence.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2011	2010
Nombre de membres actifs et membres invalides	231 141	236 832
Nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse	27 724	25 927
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES	258 865	262 759
<i>Nombre de membres actifs par œuvre de prévoyance</i>	<i>7,5</i>	<i>7,8</i>

III Mode de réalisation de l'objectif

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP. La fondation conclut un contrat d'assurance vie collective auprès de Swiss Life pour chacune des œuvres de prévoyance qui lui est affiliée.

Dans la grande majorité des cas, les contrats d'assurance vie collective conclus par la fondation auprès de Swiss Life sont des assurances d'épargne et de risque selon la LPP, pour lesquelles les prestations de vieillesse et de libre passage sont déterminées selon le principe de la primauté des cotisations. Parallèlement, il existe aussi des contrats gérés selon le principe de la primauté des prestations, mais ils ne comptent que pour un pourcentage infime.

Le financement est défini séparément pour chaque œuvre de prévoyance affiliée, dans un règlement de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées par l'employeur et les salariés, la part de l'employeur devant être au moins égale au total des cotisations de tous les salariés assurés.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes de la fondation sont présentés selon la norme Swiss GAAP RPC 26. Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation. Conformément à ces dispositions, l'évaluation des actifs se fait, comme auparavant, à leur valeur actuelle à la date de clôture du bilan, sans intégration d'effets de lissage. Par «valeur actuelle», on entend pour l'ensemble des actifs la valeur de marché à la date de clôture du bilan. Les actions de Swiss Life Holding détenues par les œuvres de prévoyance sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2011, qui est de 86,40 francs (contre 135,20 francs au 31 décembre 2010). Les autres actifs indiqués, en particulier les avoirs sur les comptes courants de la fondation auprès de Swiss Life, sont évalués à leur valeur nominale. Le degré de détail du compte d'exploitation est conforme aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Servent de base les chiffres effectifs avec centimes, bien que ceux-ci ne figurent pas dans le rapport de gestion.

V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture

V.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES

Les risques sont entièrement couverts par Swiss Life.

V.2 EXPLICATIONS RELATIVES AUX ACTIFS ET AUX PASSIFS RÉSULTANT DE CONTRATS D'ASSURANCE

Les créances sur Swiss Life sont composées en majorité des avoirs sur les comptes courants des œuvres de prévoyance auprès de Swiss Life (cotisations payées d'avance, réserves d'excédent, fonds libres et autres comptes courants des œuvres de prévoyance), qui sont évalués à leur valeur nominale.

Le poste «Avoirs en titres des œuvres de prévoyance» englobe les actions de Swiss Life Holding qui sont revenues à la fondation après la transformation de l'ex-Rentenanstalt en Swiss Life et l'exercice des droits de souscription préférentiels lors des augmentations de capital (cf. partie VI.1 de la présente annexe).

V.3 ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE

La réserve mathématique des assurances conclues par la fondation auprès de Swiss Life sur la base des contrats d'assurance vie collective ne figure pas dans le bilan de la fondation.

En millions de CHF

	2011	2010
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES ACTIFS AU 1.1.	19 375,9	18 509,9
Augmentations	3 430,7	3 870,6
Diminutions	-3 455,2	-3 004,6
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES ACTIFS AU 31.12.	19 351,4	19 375,9
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 1.1.	4 309,9	3 874,7
Augmentations	576,1	494,8
Diminutions	- 125,8	- 59,6
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 31.12.	4 760,2	4 309,9
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 1.1.	1 537,1	1 553,6
Augmentations	259,4	134,9
Diminutions	- 311,7	- 151,4
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 31.12.	1 484,8	1 537,1
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 1.1.	25 222,9	23 938,2
Augmentations	4 266,3	4 500,3
Diminutions	-3 892,8	-3 215,6
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 31.12.	25 596,4	25 222,9

V.4 ÉVOLUTION DE L'AVOIR DE VIEILLESSE LPP

En millions de CHF

	2011	2010
Avoir de vieillesse LPP au 31.12.	11 245,9	11 363,9

V.5 RÉSULTAT DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

Les risques vieillesse, décès et invalidité ainsi que le risque de placement sont entièrement couverts par Swiss Life, ce qui permet de renoncer à l'établissement périodique d'expertises actuarielles, puisque c'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances qui est appliqué pour chaque contrat conclu.

V.6 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances qui est appliqué à tout le portefeuille. Les taux d'intérêt technique en vigueur sont compris entre 2,5 et 3,5% en fonction des différentes générations de tarifs. Les avoirs de vieillesse obligatoires ont été rémunérés, en 2011, au taux d'intérêt minimal LPP de 2% (année précédente: 2% également). Les avoirs de vieillesse subobligatoires ont été rémunérés, en 2011, au taux de 1,5%. Le tarif d'assurance vie collective et le taux d'intérêt technique sont restés inchangés en 2011.

V.7 DEGRÉ DE COUVERTURE

Le degré de couverture traduit le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire. Tous les risques d'assurance et de placement sont couverts intégralement par Swiss Life et ce, à tout moment.

V.8 RÉSULTAT 2011, EXCÉDENT

Pour les assurances relevant du domaine de la prévoyance professionnelle, une comptabilité séparée est tenue. Le compte d'exploitation des activités d'assurance collective repose sur les comptes statutaires des activités suisses, établis conformément au code des obligations suisse (CO). Il constitue la base de calcul du taux de rétrocession minimal de 90% (quote-part minimum) et sert à déterminer l'attribution des parts d'excédent. Au moins 90% des produits doivent être utilisés en faveur des contrats. Ces excédents sont utilisés pour financer tous les frais liés aux prestations d'assurance, les frais de gestion occasionnés et les coûts de constitution de réserves forfaitaires (par exemple les réserves de fluctuation). Le montant résiduel est alloué au fonds d'excédents.

Chaque année, les parts d'excédent provenant du fonds d'excédent sont octroyées aux œuvres de prévoyance. Ces parts sont toujours dues au début de l'année d'assurance suivant l'année de leur réalisation et portent intérêt jusqu'à ce qu'elles soient utilisées. La part d'excédent qui revient aux œuvres de prévoyance leur est communiquée chaque année.

Sauf décision divergente de la commission de gestion, la procédure appliquée pour la part d'excédent est la suivante: la part d'excédent est répartie entre les personnes assurées (quotes-parts) d'après une clé prédéfinie. Cette clé tient compte de la source de la part d'excédent (produit du processus d'épargne, de risque et de frais) et est déterminée sur la base d'une pondération correspondante.

La quote-part déterminée pour chaque personne exerçant une activité lucrative lui est attribuée le jour déterminant suivant la communication et est utilisée pour augmenter son avoir de vieillesse subobligatoire.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1 AVOIRS EN TITRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE

Selon le poste «Avoirs en titres des œuvres de prévoyance» auprès de Swiss Life, la Fondation collective LPP Swiss Life détient des actions de Swiss Life Holding, qu'elle a reçues gracieusement lorsque l'ancienne Rentenanstalt/Swiss Life est passée du statut de société coopérative à celui de société anonyme au 1^{er} juillet 1997. Elle détient également des actions de Swiss Life Holding qui résultent de l'exercice des droits de souscription préférentiels par les œuvres de prévoyance à l'occasion des augmentations de capital de Swiss Life Holding qui ont eu lieu en novembre 2002 et en mai/juin 2004. La Fondation collective LPP Swiss Life est propriétaire de ces actions, qui sont toutefois attribuées aux différentes œuvres de prévoyance affiliées.

Seul l'organe de gestion paritaire de chaque œuvre de prévoyance est habilité à décider de l'affectation de ces éléments de fortune; la fortune considérée juridiquement comme fonds libres de la fondation doit également être employée en conséquence. Au 31 décembre 2011, la valeur boursière de l'action de Swiss Life Holding était de 86,40 francs (contre 135,20 francs au 31 décembre 2010).

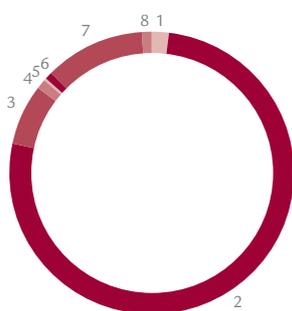
VI.2 DONNÉES CONCERNANT LES PLACEMENTS DE SWISS LIFE POUR LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE

Les informations suivantes s'appuient sur les données de Swiss Life et ne sont pas soumises à l'examen effectué par l'organe de révision de la Fondation collective LPP Swiss Life.

La réserve mathématique est placée dans le cadre du fonds de sûreté collectif de Swiss Life pour la prévoyance professionnelle. Cette réserve mathématique n'est pas un placement de la fondation. Swiss Life garantit le placement adéquat des fonds ainsi que le respect des restrictions imposées par les prescriptions légales.

De plus amples informations figurent dans le compte d'exploitation 2011 des affaires collectives de Swiss Life.

Le graphique montre comment Swiss Life a réparti les fonds de la prévoyance professionnelle entre les différentes catégories de placement.



Détails du portefeuille de placements Swiss Life de Swiss Life dans le domaine de la prévoyance professionnelle

TOTAL 100%

1 Liquidités et dépôts à terme.....	2.04%
2 Titres à revenu fixe.....	76.34%
3 Hypothèques et autres créances nominales.....	7.00%
4 Actions et parts de fonds de placement.....	1.02%
5 Private Equity et Hedge Funds.....	0.48%
6 Placements dans des participations et des entreprises associées.....	0.81%
7 Immeubles.....	11.26%
8 Autres placements.....	1.05%

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 EXPLICATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION

Le poste Parts aux bénéficiaires des assurances comprend les excédents des assurances attribués par Swiss Life, qui sont d'une part portés au crédit des œuvres de prévoyance et d'autre part employés en faveur des destinataires, sous la forme de rentes supplémentaires, conformément à l'art. 68a LPP.

Les Charges d'assurance comprennent l'ensemble des primes et versements uniques payés par la fondation à Swiss Life pour les assurances conclues.

Le Résultat net de l'activité d'assurance est la somme des postes Total des apports provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés, Total de la constitution de capitaux de prévoyance et de réserves de contributions, Total des produits de prestations d'assurance et Total des charges d'assurance.

En ce qui concerne les actions de Swiss Life Holding détenues par les œuvres de prévoyance, les postes Plus-values réalisées sur les titres, Moins-values réalisées sur les titres, Plus-values latentes sur les titres et Moins-values latentes sur les titres sont indiqués. Il n'y a pas eu de versement de dividende durant l'exercice. Le produit du remboursement de la valeur nominale de 4,50 francs par action a été porté au crédit du compte «Fortune libre de la fondation» en juillet 2011. Les ventes d'actions n'ont pas engendré de frais d'administration des titres pour la fondation.

Le poste Autres charges comprend d'une part les frais auxquels la fondation doit faire face ainsi que les pertes sur débiteurs, et d'autre part des montants transmis à Swiss Life résultant de frais EPL ou de réserves pour l'impôt à la source. Les mêmes montants apparaissent au poste Autres produits.

VII.2 PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les prestations réglementaires se subdivisent comme suit:

En CHF	2011	2010
RENTES DE VIEILLESSE		
Rentes de vieillesse	248 439 654	224 780 927
Rentes complémentaires aux rentes de vieillesse	60 297 123	54 142 798
Rentes certaines	1 467 847	2 126 866
Rentes pour enfants de personne retraitée	1 130 297	1 191 674
TOTAL DES RENTES DE VIEILLESSE	311 334 922	282 242 264
RENTES DE SURVIVANTS		
Veuves et veufs	40 282 756	38 044 720
Rente de partenaire	120 214	101 477
Rentes complémentaires aux rentes de survivants	2 086 354	1 852 374
Rentes d'orphelin	5 630 777	5 672 786
TOTAL DES RENTES DE SURVIVANTS	48 120 102	45 671 357
RENTES D'INVALIDITÉ		
Rentes d'invalidité	124 540 242	129 944 847
Rentes pour enfants d'invalidité	8 314 381	9 340 940
TOTAL DES RENTES D'INVALIDITÉ	132 854 623	139 285 787
AUTRES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		
Exonérations de cotisation en cours	77 460 564	79 767 507
Prestations d'invalidité - cotisation d'épargne	6 199	22 245
Réduction des cotisations du fait des subsides versés par le fonds de garantie	11 555 642	11 138 684
Financement des augmentations de rentes en raison du renchérissement	-1 744 440	-2 211 865
Intérêts moratoires sur les prestations	23 327 675	23 920 590
TOTAL DES AUTRES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	110 605 641	112 637 161
PRESTATIONS EN CAPITAL À LA RETRAITE		
Prestations en capital en cas de retraite ordinaire	324 080 261	337 359 449
Prestations en capital en cas de retraite anticipée	133 244 669	123 903 472
TOTAL DES PRESTATIONS EN CAPITAL À LA RETRAITE	457 324 930	461 262 920
PRESTATIONS EN CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS ET D'INVALIDITÉ		
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	26 324 885	29 552 892
Valeurs de restitution	263 005	1 562 789
Indemnités en capital pour veuves	48 614 426	49 556 002
Indemnités en capital pour veufs	8 084 863	8 736 010
Indemnités en capital pour rentes partenaire	3 118 429	1 571 058
TOTAL DES PRESTATIONS SOUS FORME DE CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS ET D'INVALIDITÉ	86 405 608	90 978 751
TOTAL DES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	1 146 645 825	1 132 078 240

VII.3 FRAIS

La Fondation collective LPP Swiss Life est intégralement réassurée auprès de Swiss Life. Cette couverture ne concerne pas seulement les risques actuariels, mais également la gestion. Les cotisations pour frais de gestion des œuvres de prévoyance affiliées correspondent exactement aux primes pour frais de gestion qui sont transmises à Swiss Life. Les éventuelles pertes en matière de frais sont couvertes par Swiss Life.

Le poste Primes pour frais de gestion ne contient aucun frais de gestion de fortune. Swiss Life publie un résultat net des placements. Le compte d'exploitation des affaires d'assurance vie collective pour la Suisse (www.swisslife.ch/comptedexploitationlpp) présente quant à lui le détail des frais de gestion de fortune. Il est communiqué aux œuvres de prévoyance affiliées dans le cadre du rapport annuel individuel remis à chaque client.

En CHF

	2011	2010
Frais généraux de gestion	111 973 991	107 699 262
Frais pour le marketing et la publicité ¹	31 395 524	31 459 657
TOTAL DES FRAIS	143 369 515	139 158 919

¹ Ce poste inclut également les coûts de prospection et de suivi des clients, notamment les indemnités uniques ou périodiques des courtiers et du service externe.

VII.4 ÉVOLUTION DES RÉSERVES D'EXCÉDENTS

En CHF

	2011	2010
ÉTAT DES RÉSERVES D'EXCÉDENT AU 1.1.	172 619 247	28 047 366
Augmentation due à nouveaux capitaux (conclusions de contrat)	63 408	48 948
Augmentation par transfert	6 858 053	9 039 135
Augmentation par versement	119 372	258 288
Accroissement dû à prestation provenant de réserves d'excédent	92 923 387	159 776 140
Augmentation due à des prestations	8 350	21 624
Intérêts crédités	388 436	2 619 604
TOTAL DES AUGMENTATIONS	100 361 006	171 763 738
Diminution pour le paiement de cotisations	-475 216	-1 225 246
Diminution due à dissolution de contrat	-5 922 109	-5 721 491
Diminution pour l'augmentation de prestations	-220 362 620	-10 191 027
Diminution due à un transfert	-6 490 938	-10 054 093
TOTAL DES DIMINUTIONS	-233 250 883	-27 191 857
ÉTAT DES RÉSERVES D'EXCÉDENT AU 31.12.	39 729 370	172 619 247

VII.5 ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR (RCE)

En CHF

	2011	2010
ÉTAT DES RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 1.1.	336 728 575	295 431 996
Augmentation due à nouveaux capitaux (conclusions de contrat)	1 723 639	4 030 004
Augmentation par transfert	10 392 423	4 496 259
Augmentation par versement	93 699 696	105 135 540
Intérêts crédités	2 390 151	2 754 627
TOTAL DES AUGMENTATIONS	108 205 909	116 416 430
Diminution pour le paiement de cotisations	-62 641 667	-65 555 968
Diminution due à dissolution de contrat	-6 640 504	-3 851 241
Diminution pour l'augmentation de prestations	-152 394	-405 109
Diminution due à un transfert	-4 053 408	-5 307 532
TOTAL DES DIMINUTIONS	-73 487 972	-75 119 851
ÉTAT DES RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	371 446 512	336 728 575

VII.6 ÉVOLUTION DES FONDS LIBRES

En CHF

	2011	2010
ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 1.1.	420 552 356	466 422 319
Augmentation due à nouveaux capitaux (conclusions de contrat)	5 700 837	5 975 488
Augmentation par transfert	21 816 571	14 696 824
Augmentation par versement	14 371 289	12 237 722
Augmentation par perte sur débiteurs / prestation de faveur	17 195	405
Intérêts crédités	3 913 516	4 217 967
TOTAL DES AUGMENTATIONS	45 819 408	37 128 406
Diminution pour le paiement de cotisations	-2 226 000	-2 759 620
Diminution due à dissolution de contrat	-22 040 367	-18 471 977
Diminution pour l'augmentation de prestations	-45 122 552	-49 400 282
Diminution due à un transfert	-15 877 099	-12 366 490
Diminution par perte sur débiteurs/prestation de faveur/Fondation de placement Swiss Life (AST)	-	-
TOTAL DES DIMINUTIONS	-85 266 018	-82 998 368
ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	381 105 746	420 552 356

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas de prescriptions de l'autorité de surveillance.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Il n'existe pas d'autres informations relatives à la situation financière.

X Événements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 9 mai 2012

Fondation collective LPP Swiss Life

Anton Laube
Président

Daniela Bräm
Gérante

Rapport de l'organe de contrôle



Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de fondation de la
Fondation collective LPP Swiss Life
Zurich

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Fondation collective LPP Swiss Life pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Roland Sauter
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Michael Bührlé
Expert-réviseur

Zurich, le 9 mai 2012

Annexe:

- Comptes annuels en allemand (bilan, compte d'exploitation et annexe)

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

Impressum

Le rapport de gestion de la Fondation collective LPP Swiss Life est publié en allemand, en français et en italien. En cas de divergence entre le texte original allemand et les traductions française et italienne, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source.

EDITEUR

Swiss Life, Zurich

PHOTOS

Fotolia

PRODUCTION

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2012





SwissLife
L'avenir commence ici.